

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**2022**

***(R.O.B.)***

***CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022***

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. <u>Contexte national</u> :</b>	
<b>1.1 <i>Les finances publiques dans un contexte de croissance</i></b>	<b>4</b>
1.1.1 <i>Une croissance retrouvée</i>	4
1.1.2 <i>Les comptes publics en amélioration</i>	5
1.1.3 <i>De nombreuses incertitudes persistent</i>	8
<b>1.2 <i>L'avenir des finances communales : entre optimisme et scepticisme</i></b>	<b>8</b>
1.2.1 <i>Les communes peu concernées par le PLF 2022</i>	9
1.2.2 <i>Le bloc communal résiste à la crise</i>	10
1.2.3 <i>Le PLF 2023 sera important</i>	12
<b>2. <u>Contexte communal</u> : Un projet ambitieux et responsable</b>	
<b>2.1 <i>Une dynamique de services</i></b>	<b>13</b>
<b>2.2 <i>Un programme d'investissement ambitieux</i></b>	<b>14</b>
2.2.1 <i>Les opérations pluriannuelles</i>	16
2.2.1.1 <i>La reconstruction de l'école élémentaire du Val</i>	16
2.2.1.2 <i>La rénovation du terrain d'honneur au stade Roger Journet</i>	17
2.2.1.3 <i>La rénovation des équipements du secteur « Bourg »</i>	18
2.2.1.4 <i>Construction d'un nouveau local municipal</i>	19
2.2.1.5 <i>Rénovation de la salle polyvalente (DOJO)</i>	20
2.2.1.6 <i>Maintenance lourde et remise aux normes de la piscine</i>	21
2.2.1.7 <i>Modernisation de l'éclairage public</i>	22
2.2.1.8 <i>Aménagement des espaces publics du quartier Bel Air</i>	23
2.2.1.9 <i>Accueil d'une résidence autonomie</i>	24
2.2.2 <i>Les autres dépenses d'équipement</i>	25
2.2.3 <i>Le besoin de financement</i>	26
<b>2.3 <i>Un financement responsable</i></b>	<b>27</b>
2.3.1 <i>Un autofinancement solide</i>	28
2.3.1.1 <i>L'épargne brute</i>	28
2.3.1.2 <i>Les recettes propres</i>	29
2.3.1.3 <i>Une gestion optimisée de notre patrimoine foncier</i>	30
2.3.2 <i>Un recours à l'emprunt limité</i>	31
<b>Conclusion</b>	<b>36</b>

## INTRODUCTION

Un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) répond aux obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants,
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif,
- le débat n'a aucun caractère décisionnel,
- sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil Municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le Maire au Conseil municipal et doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi (n°2018-32) de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Contrairement au dispositif de contractualisation qui cible uniquement les collectivités (environ 320) dont les dépenses réelles de fonctionnement 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros, les nouvelles dispositions de cet article visent toutes les collectivités concernées par le DOB.

L'article 13 dispose ainsi que les collectivités devront présenter, dans le ROB, les objectifs d'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- du besoin annuel de financement.

La libre administration des collectivités territoriales est un principe fort de la constitution française.

Cependant les communes, notamment en matière financière, dépendent forcément des décisions prises par l'Etat. Les projets de loi de finances (PLF), documents établis annuellement par le Gouvernement et validés par la représentation nationale, détaillent l'évolution des liens financiers entre l'Etat et les Collectivités. Il est en ce sens important, avant de détailler les orientations budgétaires de la commune, d'illustrer les dispositions relatives aux collectivités territoriales indiquées dans le projet de loi de finances 2022 ainsi que les autres réformes pouvant impacter financièrement notre commune.

## 1 – CONTEXTE NATIONAL :

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 a été présenté le 22 septembre au conseil des ministres puis adopté par l'assemblée nationale, le 15 décembre.

Ce projet a été élaboré dans un contexte de reprise économique, et le souhait d'un rétablissement progressif des finances publiques. Les collectivités territoriales, impactées ces dernières années par différentes réformes semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

### 1.1. LES FINANCES PUBLIQUES DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

#### 1.1.1. **Une croissance retrouvée**

Face à l'urgence et avec pour but de limiter au maximum les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire l'Etat a mis en place des mesures de soutien très importantes. Ces mesures, couplées avec les pertes de recettes fiscales ont alourdi considérablement les comptes du pays.

Elles ont permis d'en limiter les conséquences économiques et sociales et ont favorisé un rebond rapide de l'économie. Ce rebond a été particulièrement marqué pour l'investissement (aussi bien des ménages que des entreprises) et l'emploi, qui ont déjà retrouvé leur niveau d'avant-crise au 1er semestre 2021.

Au niveau global, l'activité économique est désormais très proche de son niveau d'avant-crise. Dans son point de conjoncture de septembre 2021, l'INSEE juge ainsi que l'activité en août était inférieure de seulement 0,7 % à son niveau de fin 2019.

Cela permettrait au rebond de l'activité de se poursuivre au 2<sup>ème</sup> semestre 2021, les prévisions annonçant **une croissance atteignant 6 % en 2021**.

**Selon les projections actuelles retenues dans le PLF 2022 la croissance resterait soutenue en 2022, à + 4 %.** Elle profiterait en particulier de la progression marquée de la consommation, (par rapport à une année 2021 où cette dernière restait contrainte par les mesures sanitaires),. Elle bénéficierait aussi du retour progressif à la normale de l'activité dans le tourisme et l'aéronautique, ce qui permettrait une forte hausse des exportations. Cette dynamique serait soutenue par le plan France Relance, les mesures socio-fiscales prises depuis 2017 notamment la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse des impôts de production .

En parallèle le PLF pour 2022 a été bâti sur l'hypothèse d'une évolution de 1,5% de l'indice des prix à la consommation, taux qui apparait prudent alors que l'année 2021 devrait se ponctuer par une évolution de l'ordre de 3,4%.

Le retour à un niveau économique d'avant crise permet en parallèle d'envisager l'amélioration des ratios financiers.

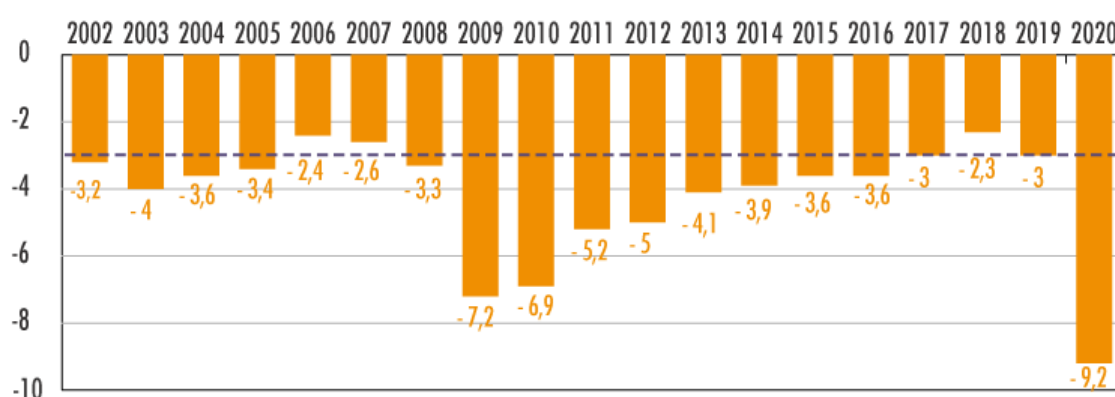
## 1.1.2 Les comptes publics en amélioration

### Le déficit public

Dès le début de la crise liée à la Covid 19, l'Etat a engagé des dépenses d'urgence et de soutien massives. Il s'est agi à la fois de renforcer les capacités de lutte contre l'épidémie et de protéger « *quoi qu'il en coûte* » les entreprises et les ménages des dommages économiques et sociaux causés par les restrictions sanitaires. Ces actions, conjuguées à la perte de recettes induite par le ralentissement de l'activité, ont eu un impact massif sur le solde public en 2020, **arrêté à -9,2 % du produit intérieur brut (PIB), soit à un niveau encore jamais atteint.**

### DÉFICIT AU SENS DE MAASTRICHT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

EN % DU PIB

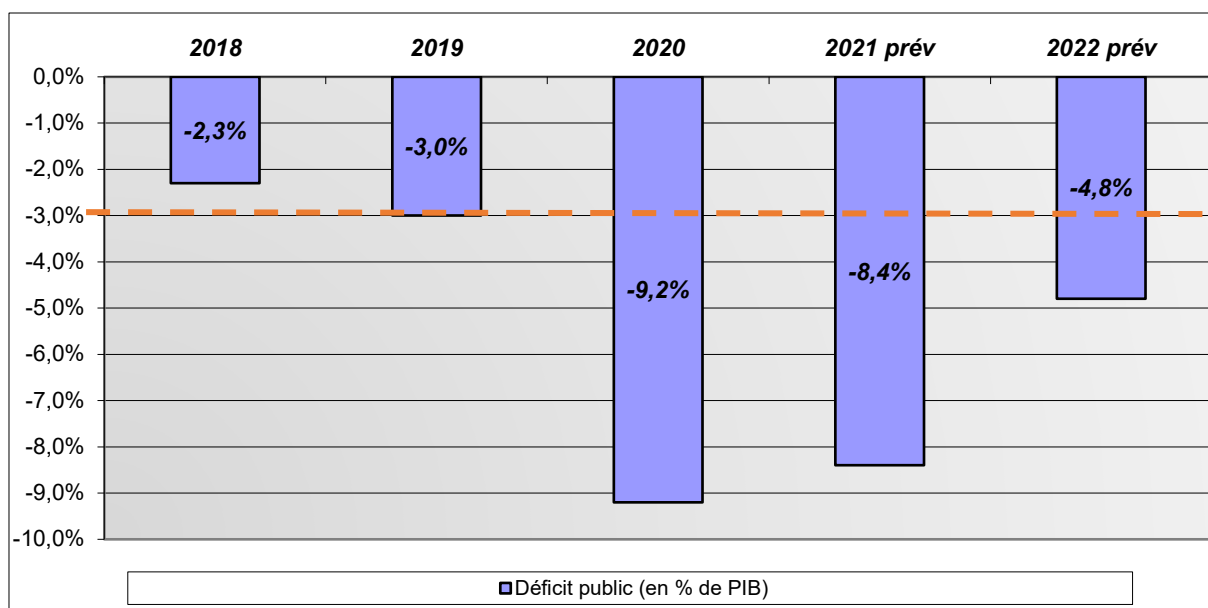


Néanmoins cette stratégie a permis de contenir le recul de l'activité et son impact sur les dépenses sociales, tout en préservant la capacité de reprise en sortie de crise. Ces mesures de soutien d'urgence ont vocation à s'éteindre progressivement avec la levée des restrictions sanitaires : l'absence de dépenses en 2022 sur les principaux outils de réponse à l'urgence (activité partielle exceptionnelle, fonds de solidarité) contribuerait de façon significative à la résorption du déficit public en 2022.

Pour stimuler la croissance et l'emploi, pour retrouver au plus vite un niveau d'activité similaire à celui d'avant crise tout en transformant le tissu productif pour le rendre plus vert, plus compétitif et plus solidaire, le plan France Relance, d'un montant de 100 milliards d'euros a été déployé dès l'été 2020.

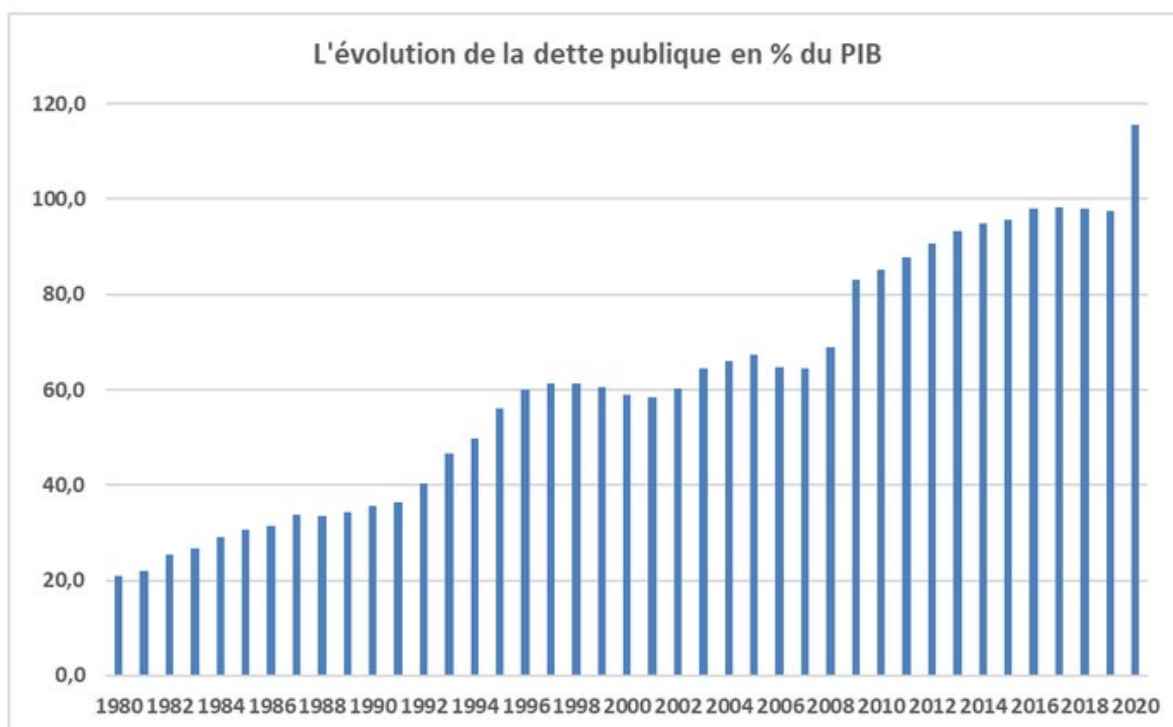
Sa mise en œuvre est concentrée en 2021, avec un objectif d'engagement de 70 % du plan d'ici la fin de l'année ; elle se poursuivra en 2022, année à l'issue de laquelle l'essentiel des dépenses aura été réalisé. Au total, si l'impact des mesures d'urgence sur le solde public a été majeur, à hauteur de 69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards d'euros en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact sur le solde de 21,7 milliards d'euros en 2021, le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

Le déficit public devrait en effet diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, **passant de - 8,4 % en 2021 à - 4,8 % du PIB en 2022**, il serait ainsi presque divisé par deux par rapport à 2020.



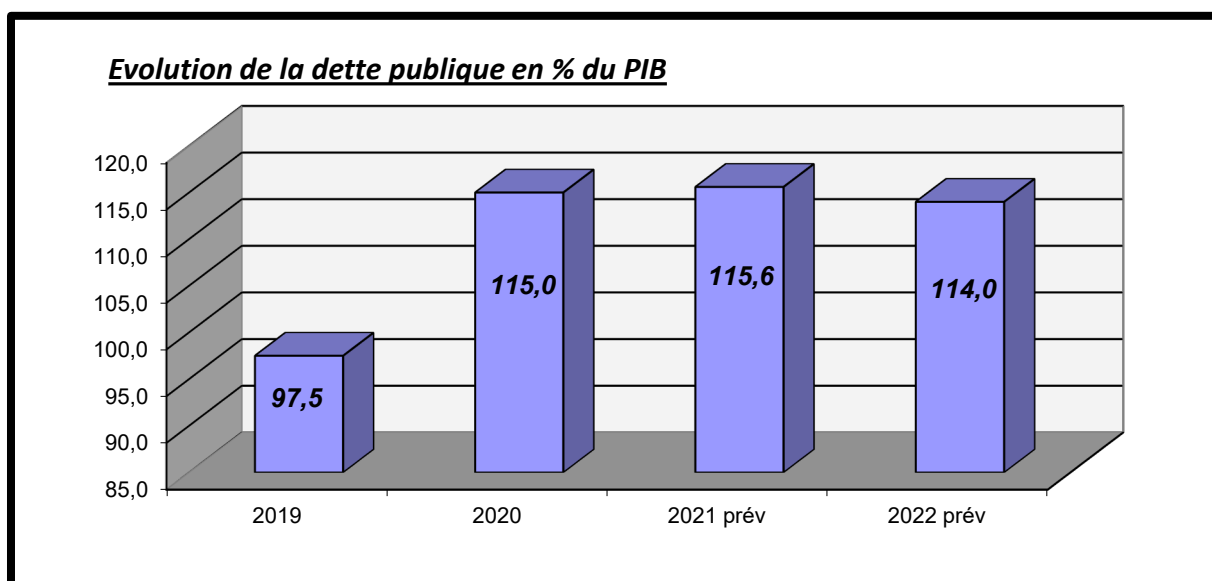
### La dette publique

En 2020 et en 2021, la mobilisation sans précédent des finances publiques en réponse à la crise a engendré une hausse exceptionnelle de l'endettement public. Pour notamment financer les mesures induites par le « *quoi qu'il en coûte* », l'Etat a mobilisé très fortement l'emprunt pour arriver à un niveau d'endettement encore jamais atteint : **115% du PIB (produit intérieur brut) soit + 17,5 points par rapport à 2019**. En montant cela représente environ 230 milliards d'euros pour les années 2020 et 2021, dont 165 pour l'État et 65 pour la sécurité sociale.



Le rebond du produit intérieur brut (PIB) couplé à la réduction du déficit public devrait permettre de stabiliser en 2021, et même de diminuer légèrement en 2022, le niveau d'endettement record atteint en 2020.

Selon les projections établies le **niveau de la dette devrait ainsi légèrement diminuer en 2022**, avec un ratio autour de 114 points de PIB, après une quasi-stabilisation en 2021, 115,6 points de PIB.



Dans le PLF 2022 le Gouvernement intègre un mécanisme permettant d'identifier et de suivre l'amortissement de la dette liée à la crise, dans une logique de cantonnement : avec une trajectoire crédible de désendettement sur 20 ans, dès 2022, ce mécanisme fait apparaître en transparence les moyens dégagés au service du remboursement de cette dette et son niveau résiduel.

Pour 2022, ce montant est estimé à 1,9 milliards d'euros de crédits de paiement : il se traduit par une ouverture de crédits à due concurrence sur un programme budgétaire dédié, doté de 165 milliards d'euros d'autorisations d'engagement. Dans les années suivantes, le volume annuel de crédits ouverts sur ce programme sera accru d'une fraction (de l'ordre de 6 %) des recettes dégagées chaque année au-delà de leur niveau de 2020 : **la dette serait remboursée par les fruits de la croissance, dont résulteront les surcroûts de recettes, et non par des hausses d'impôts.**

Opérationnellement, un contrat engageant l'Etat sera conclu avec la Caisse de la dette publique, établissement public chargé d'exécuter toute opération concourant à la qualité de la signature de l'État, qui a reçu par le passé le produit de privatisations pour amortir de la dette. Elle sera dotée par l'intermédiaire du compte d'affectation spéciale « CAS Participations financières de l'État », qui sera lui-même abondé par le programme budgétaire dédié.

Cette opération de cantonnement, mesure de lisibilité et de responsabilité relative aux choix budgétaires réalisés face à la crise, permettra, vis-à-vis de la dette Covid, de « la mesurer et de la faire figurer clairement parmi les engagements financiers que la France devra honorer », ainsi que l'analyse la Cour des comptes dans son rapport sur la stratégie de finances publiques de juin dernier.

Concernant la dette sociale liée à la crise, son amortissement a déjà été voté par le Parlement à l'été 2020, dans le cadre du transfert de dette de 136 milliards d'euros de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

Si les prévisions issues du projet de loi de finances (PLF) 2021, qui prévoyaient une réduction de la dette, comme du déficit public à court terme se sont révélées justes, il est d'évidence qu'il faudra plusieurs années pour retrouver la situation financière antérieure à la crise et on est encore loin des critères de discipline budgétaire fixés dans le traité de Maastricht :

- déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB ;
- dette publique inférieure à 60% du PIB.

De plus **la question du financement de la dette reste toujours en suspens** et toutes les projections établies aujourd'hui restent soumises à des aléas importants...

### 1.1.3 De nombreuses incertitudes persistent

Le principal aléa reste l'évolution de la situation sanitaire. Si la progression de la vaccination permet de limiter l'impact d'une vague épidémique, le niveau de couverture vaccinale nécessaire pour permettre un reflux durable de l'épidémie, et donc un retour à la normale dans tous les secteurs, n'est pas connu avec certitude. Par ailleurs, si les vaccins se sont pour l'instant avérés efficaces face aux variants, leur efficacité dans la durée et face à d'éventuels nouveaux variants est par définition incertaine.

Les incertitudes portent aussi sur le comportement des agents économiques. Chez les ménages, une question majeure porte sur le rythme d'utilisation de l'épargne accumulée en 2020 et au 1er semestre 2021, ce qui aura un impact sur l'évolution de leur consommation. Pour les entreprises, l'incertitude porte en particulier sur l'évolution de l'investissement, alors qu'elles ont nettement augmenté leur endettement pendant la crise, mais ont aussi renforcé leur trésorerie dans des proportions équivalentes, ainsi que leurs marges.

Les aléas apparaissent désormais plutôt haussiers sur la prévision de croissance pour l'année 2021, compte tenu des bons indicateurs conjoncturels et de l'amélioration sensible de la situation sanitaire depuis la mi-août.

Pour 2022 ils sont équilibrés par la prévision de croissance, **mais l'arrivée de la 5<sup>ème</sup> vague et la découverte du variant omicron pourraient modifier en profondeur toutes les prospectives établies.**

Les collectivités territoriales, notamment en matière financière, dépendent des décisions prises par l'Etat. Impactées ces dernières années par différentes réformes elles semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

## 1.2. L'AVENIR DES FINANCES COMMUNALES : ENTRE OPTIMISME ET SCEPTICISME

Les collectivités locales avaient été très concernées par les dernières lois de finances, notamment avec les différentes réformes de la fiscalité locale et les mesures « anti-crise ».

Pour la dernière loi de finances de la législature, le projet de budget pour 2022 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales. Il s'inscrit dans la volonté de poursuivre la relance engagée en 2021. Selon les projections actuelles leurs situations financières devraient s'améliorer en 2022... avant de possibles mesures restrictives en 2023.



### 1.2.1 Les communes peu concernées par le PLF 2022

Peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022. Les dotations de l'Etat sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de **28,6 milliards d'euros**.

Seule évolution, la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

**Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).**

**Côté fiscalité, depuis 2021 les intercommunalités disposent d'une fraction de la TVA correspondant à leur ancien produit de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.** Il était prévu que cette fraction calculée une fois pour toute sur le montant de TVA de 2020 évolue chaque année comme la progression de la TVA au niveau national. Mais la crise sanitaire et économique de 2020 ayant entraîné une chute de la TVA en 2020, la part revenant aux collectivités aurait été plus élevée que prévu. On se rappelle que la loi de finances de l'année dernière a supprimé cet effet d'aubaine inattendu. Elle a d'une part changée l'année de référence pour le calcul du ratio de 2020 à 2021 et, d'autre part, modifié son indexation, en la fixant sur l'année en cours. **Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée dans le PLF à + 5,4 %.**

En parallèle à ces données « classiques », quelques évolutions ou précisions sont néanmoins à souligner, en particulier :

#### Compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Les logements sociaux bénéficient d'une exonération de longue durée (jusqu'à 30 ans) de TFPB. L'Etat, qui impose cette règle, compense aujourd'hui très peu les communes (moins de 7 % du manque à gagner). Les communes bénéficiaient cependant de la taxe d'habitation (TH).

La récente réforme de la fiscalité locale, qui supprime la TH, induit que l'avantage fiscal sur la TFPB accordé aux bailleurs sociaux pèsera dans le budget des communes...

Ainsi et avec l'objectif affiché de relancer la construction de logements sociaux le gouvernement prévoit une compensation intégrale par l'Etat aux collectivités, pendant 10 ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

#### Réforme des indicateurs financiers

Le PFL intègre une mini-réforme des indicateurs financiers. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, **le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé.** Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale), en intégrant dans le calcul des potentiels fiscal et financier différentes recettes.

## Plan d'investissement « France 2030 »

Le président de la république a présenté le 12 octobre 2021 un plan d'investissement intitulé « France 2030 ». Il se compose de 34 milliards d'euros (30 milliards de subventions et 4 milliards de fonds propres pour les entreprises), étalé sur cinq ans dont 3,5 milliards d'euros dans le PLF 2022.

Ces milliards sont ventilés de la façon suivante :

- 8 milliards d'euros consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont 2 milliards d'euros pour la filière hydrogène et 1 milliard au nucléaire ;
- 6 milliards d'euros vers les secteurs de l'électronique et de la robotique ;
- 5 milliards d'euros dans les start-ups dont 2 milliards de subventions et 3 milliards de fonds propres ;
- 4 milliards d'euros pour les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone ;
- 2 milliards d'euros doivent financer une « révolution du système agroalimentaire », dont 500 millions d'euros en fonds propres ;
- 3 milliards d'euros fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain » ;
- 2,5 milliards d'euros vers la formation ;
- 2 milliards d'euros pour la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins.

## Prolongation du dispositif de soutien aux équipements publics locaux

Le gouvernement a prolongé en 2022 ce dispositif. Au titre des pertes subies en 2021, deux dotations viendront compenser une partie des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies en 2020 par les services publics locaux gérés en régie : d'une part, une dotation de compensation des pertes d'épargne brute subies par les régies exploitant des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et, d'autre part, une dotation de compensation des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies par les collectivités du bloc communal au titre de l'exploitation de services publics administratifs (SPA).

## Réforme de la péréquation régionale

Le PLF 2022 intègre un nouveau système de péréquation régionale. Il détermine la répartition des fractions de TVA attribuée aux régions à partir de 2021 en compensation de la suppression de la cotisation régionale sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il met également en place un fonds de solidarité entre les régions hexagonales contributrices et la Corse et les régions ultramarines bénéficiaires. En 2022, ce fonds sera égal à 0,1% de la fraction de TVA attribuée aux régions à compter de 2021 soit 10 millions d'euros, puis il sera complété chaque année par 1,5% de la dynamique de cette TVA quand elle est positive.

### **1.2.2 Le bloc communal résiste à la crise**

Les collectivités territoriales sont entrées dans la crise sanitaire dans une situation plus favorable que lors de la crise de 2009. La situation des finances locales avait notamment été confortée par le dynamisme des recettes fiscales au cours des années ayant précédé la crise, mais aussi par la maîtrise des dépenses de fonctionnement observée, en particulier suite aux travaux engagés lors du précédent mandat lors des baisses des dotations de l'Etat.

Selon l'analyse de la Cour des Comptes, le bloc communal devrait constater, pour 2021, une situation financière plus favorable, grâce à des recettes moins affectées qu'en 2020 et aux mesures exceptionnelles de soutien, notamment en faveur de l'investissement local.

En effet selon les premières remontées comptable les recettes marquent un rebond et la capacité d'autofinancement devrait atteindre un niveau proche de celui d'avant la crise sanitaire. Les dépenses d'investissement sont également plus élevées qu'attendu.

En parallèle les départements bénéficient de la forte croissance des recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et les régions sont protégées par la structure de leur budget et la hausse de la TVA.

Nous avons souligné dans le rapport d'orientation budgétaire précédent des incertitudes pensant sur le budget de la métropole Grenoble Alpes, dont la commune d'Eybens est membre, et ses possibles répercussions sur les reversements effectués aux communes.

Les reversements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes :

- **L'attribution de compensation (AC)**, cette dotation garantie la neutralité financière des transferts de compétences (6,970 M€ pour la commune d'Eybens) ;
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**, cette dotation est facultative, elle repose sur un objectif de péréquation afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale (405 K€ pour la commune d'Eybens).

Jusqu'ici peu encadrées, les conditions d'une diminution unilatérale des attributions de compensation en cas de pertes de fiscalité économique sont précisées dans le PLF 2022. Un ajustement pourra être appliqué à l'ensemble des communes ou bien à celles d'où provient la baisse, avec dans cette hypothèse, un plafond égal à 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

La principale ressource des métropoles provient de la fiscalité « entreprise », la contribution économique territoriale (CET), ex-taxe professionnelle. La CET se compose en partie de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) dont une baisse importante est attendue en 2022. Les intercommunalités perçoivent le produit de la CVAE acquittée par les entreprises en année « n-1 » qui, elle-même, correspond à leur situation de l'année « n-2 ». Les effets de la crise sanitaire impacteront donc le produit perçu de la CVAE à partir de 2022.

Cependant la situation financière solide de la métropole « Grenoble Alpes » a permis d'amortir jusqu'ici les effets de la crise et la dynamique annoncée de la TVA en 2022 devrait permettre de compenser la baisse de la CVAE.

L'enveloppe de l'attribution de compensation, en l'absence de nouveaux transferts de compétence non prévus à moyen terme, ne devrait donc pas subir de baisse à moyen terme.

En parallèle la chambre régionale des comptes a recommandé à la Métropole la mise en place d'un pacte financier et fiscal de solidarité entre les communes membres. Elle a également demandé une révision des modalités d'attribution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) car l'enveloppe allouée n'est pas complètement cadrée par les critères de répartition imposés par la réglementation.

La DSC est répartie librement par le conseil métropolitain selon des critères qui tiennent compte pour 35% minimum du montant total de la DSC :

- De l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant du territoire
- De l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant du territoire

Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil communautaire.

Un travail important a été mené en 2021 sur ce thème au sein de la métropole. Si aucune décision n'a encore été adoptée officiellement, une des hypothèses de travail est qu'aucune commune ne devrait voir le montant de sa DSC diminuer.

Nous pouvons donc être rassuré, les montants reversés par la métropole aux communes sont donc aujourd'hui consolidés, du moins à moyen terme.

### 1.2.3 Le PLF 2023 sera important

Toutefois, derrière ce calme apparent et cette volonté rassurante de préserver les ressources des collectivités, pourraient resurgir des éléments plus inquiétants et **notamment la question du financement du déficit public et ses implications sur les budgets locaux.**

Le « quoi qu'il en coûte » pourrai en effet finir par coûter...

Le premier projet de loi de finances du quinquennat 2017-2022 posait les bases d'un bouleversement en profondeur des finances locales avec la **suppression annoncée de la taxe d'habitation** et la réorganisation programmée du panier fiscal des différents niveaux de collectivités. Il mettait également **fin à la réduction de la dotation global de fonctionnement (DGF)** introduite par le gouvernement précédent et la remplaçait par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités. Les lois de finances suivantes se sont principalement attachées à mettre en œuvre ces réformes et procéder à différents ajustements, sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales en particulier.

La commune d'Eybens ne bénéficie plus de dotations depuis 2017 et contribue au financement du redressement des comptes publics nationaux en versant chaque année depuis 2017 près de 180 K€ à l'Etat.

Le dispositif d'encadrement des dépenses locales (dispositif dit de Cahors) s'arrête avec la dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sans prévoir la suite. **Une autre histoire commencera donc après l'élection présidentielle de 2022...**

Si les collectivités territoriales ont été peu concerné par le PLF 2022, **elles risquent donc de l'être beaucoup plus par le PLF 2023...** Il est permis de penser que 2023 sera une nouvelle année clé, marquée par une possible (probable) résurgence de l'encadrement, voire du rationnement, financier.

Dans ce contexte incertain, nous devons rester vigilant et continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préserver l'avenir de notre commune.

## 2 – CONTEXTE COMMUNAL : Un projet ambitieux et responsable

Nous avons affiché et chiffré dans le rapport d'orientation budgétaire 2021 les objectifs budgétaires pour la durée du mandat (2020/2026), définissant ainsi une feuille de route dans le but de maintenir et de consolider le service public local tout en maintenant la bonne santé financière de la commune.

Les grandes lignes de gestion restent les suivantes :

- **Stabilité des taux d'imposition ;**
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- **Poursuite du désendettement de la commune ;**
- **Mise en place d'un programme d'investissement ambitieux.**

Dans le rapport d'orientation budgétaire 2021 nous avons détaillé la prospective pluriannuelle de fonctionnement (PPF) envisagée sur le mandat.

Sans les détailler de nouveau dans cette actualisation de notre prospective, nous maintenons ces projections, nous permettant d'élaborer un projet responsable et réaliste, préservant les grands équilibres financiers de la commune pour ne pas retrouver les niveaux d'endettement qui l'avaient fragilisée au début du mandat précédent.

A ce jour, il est estimé qu'en visant un niveau d'endettement raisonnable, comparable aux communes de la strate, la capacité d'emprunt de la commune sur le mandat se situe **entre 8 et 10 millions d'euros**.

Dans la déclinaison du plan de mandat, nous souhaitons préparer la ville de demain. Une ville dynamique, écologique, durable et solidaire qui se développe et se modernise pour garantir le niveau et la qualité de service nécessaire aux besoins des eybinois.

Cette politique, ambitieuse et responsable, implique une dynamique dans les services apportés aux Eybinois et des investissements conséquents.

### 2.1 Une dynamique de services

Les Eybinois disposent par l'action des services municipaux d'une offre de service de qualité leur permettant d'être accompagnés dans leur vie quotidienne à tous les âges.

Dans un souci d'adaptation aux réalités d'une société en mouvement et dans une recherche d'efficacité les services municipaux sont engagés dans un processus d'évolution dont l'objectif est de maintenir et améliorer la qualité du service rendu.

Le plan de mandat donne le sens attendu de ces évolutions.

Il se décline chaque année par la réorientation des politiques existantes et le développement de nouvelles politiques.

Pour 2022, nous mettrons en avant notamment les politiques suivantes :

- **la participation citoyenne** se renouvellera en traduisant de manière opérationnelle les conclusions de la commission consultative de l'automne, en particulier pour accompagner les projets d'aménagement et engager une sensibilisation à l'urbanisme,

- nous accompagnerons les professionnels de santé mobilisés sur la création d'une **Maison de santé pluridisciplinaire** pour renforcer l'offre de soin sur notre commune,
- nous renforcerons l'action en direction **des personnes âgées** menée par le CCAS et en accompagnant le projet de création d'une résidence autonomie
- Nous maintiendrons notre **soutien aux plus fragiles** dans ce contexte social et sanitaire difficile,
- nous redéfinirons de notre politique d'investissement et d'entretien par la réalisation d'un **Plan de gestion différenciée de nos espaces verts et publics**,
- La réalisation d'un diagnostic sur la tranquillité publique dans le cadre du CLSPD nous permettra d'adapter nos actions de **prévention et de médiation**,
- Créer dans la salle Jean Moulin un **espace de vie et d'animation pour le quartier des Ruires**,
- L'outil de **gestion de la relation citoyenne** (GRC) sera renouvelé et les processus améliorés,
- La **réussite éducative et l'accompagnement à la scolarité** sont renforcés **ainsi que les projets culturels** dans écoles et le périscolaire
- **Un soutien accru des associations** par le transfert de la Maison des associations à la Grange du Château
- Une **nouvelle animation sportive** ouverte à tous sous la forme d'un raid multisports verra le jour en juin 2022
- **La restauration Bio dans la petite enfance** sera généralisée
- Nous maintiendrons le partenariat avec la **Ligue de protection des oiseaux**
- **L'offre funéraire** sera développée
- Nous développerons les **mutualisations** avec la Métropole : instruction du droit des sols, protection des données,

## **2.2 UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX**

Les priorités municipales en investissement sont les suivantes :

- **Poursuivre la rénovation des groupes scolaires pour renforcer l'égalité des chances et le confort d'usages de tous** : reconstruction de l'école élémentaire du Val et rénovation du groupe scolaire du Bourg, raccordement à la fibre des écoles,
- **Continuer à mettre à niveau nos équipements sportifs vieillissants pour conforter notre tissu associatif et ses bénévoles** : rénovation du stade Roger Journet, maintenance lourde et remise aux normes de la piscine, rénovation énergétique et fonctionnelle du DOJO,

- **Favoriser la transition écologique et la préservation de l'environnement** : mise en place du plan lumière pour le parc d'éclairage public (passage LED), aménagement du stade Charles Piot et des espaces publics du quartier Bel Air, plantation d'arbres sur le domaine public et dans les espaces privés, maintien des aides au titre de la rénovation énergétique des logements (MurMurs) ou du remplacement de foyers-bois non performants,
- **Agir sur le cadre de vie et les espaces publics (déplacements doux, îlots de fraîcheur, renaturation, désartificialisation)** : aménagement du stade Charles Piot et des espaces publics du quartier Bel Air, accompagnement des projets immobiliers par la réalisation d'espaces publics très qualitatifs (projets Grenoble Habitat ou projet Trignat), poursuite des fonds de concours sur les travaux de voirie métropolitains,
- **Améliorer la qualité du service public en adaptant les équipements municipaux** : construction d'un nouveau local municipal, rénovation de la salle des fêtes,
- **Assurer la maintenance et l'amélioration** du patrimoine bâti et de l'espace public
- **Mettre à niveau les services numériques** : réseaux, matériels et logiciels
- Dans l'objectif d'atteindre le taux de logement social de 25% au titre de la loi SRU, aider à la production de tous types opérations de réhabilitation ou de production de logements sociaux dans le diffus.

Nous avons choisi d'illustrer dans ce rapport, dans un souci de transparence budgétaire, toutes les dépenses de la section d'investissement, lancées et projetées, que nous avons ou envisageons d'afficher sur les budgets du mandat (2021 / 2026).

En parallèle nous actualiserons les données indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire précédent avec les informations connues sur l'exercice 2021.

## 2.2.1 Les opérations pluriannuelles

### 2.2.1.1 La reconstruction de l'école élémentaire du Val

L'école élémentaire du Val était composée de trois bâtiments dont les deux plus anciens, dataient de 1965. Il a été décidé de bâtir un nouvel équipement, plus compact, à l'emplacement de l'école maternelle désaffectée à la suite de la décision de l'éducation nationale de regrouper les maternelles sur l'école Maisons neuves.

La nouvelle école élémentaire du Val, mise en service fin 2021, va au-delà des standards actuels en termes de performance énergétique et de développement durable par les matériaux et équipements utilisés pour sa construction.

Cet investissement améliore les conditions d'apprentissage en offrant un grand confort d'usage aux enseignants et aux élèves et est vertueux en générant des économies d'énergie et de fonctionnement.

Il s'inscrit enfin dans les objectifs de l'écoquartier du Val et accompagnera par son dimensionnement l'installation des familles.

#### Plan de financement prévisionnel

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>4 400 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>4 030 000</b>	
- Subventions	725 000	Montant notifié 300 K€ Etat + 425 K€ Département
- FCTVA	705 000	16% du montant TTC
- Cession foncière	2 600 000	Terrains secteur Val
<b>Besoin de financement</b>	<b>370 000</b>	

#### Echéancier prévisionnel :

La conception a débuté en 2020 et la mise en service est intervenue en novembre 2021.

Budgétairement, comme convenu initialement, la SPL Isère aménagement a avancé certaines dépenses. Prévisionnellement nous payerons le solde en 2022.

Section	CA 2021 prév.	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses	1 050 000	3 350 000					4 400 000
Recettes	1 015 000	2 460 000	555 000				4 030 000
<b>Solde</b>	<b>-35 000</b>	<b>-890 000</b>	<b>555 000</b>				<b>-370 000</b>



### 2.2.1.2 La rénovation du terrain d'honneur au stade Roger Journet

Après seize années de fonctionnement, la surface synthétique du terrain historique devenue par endroit dangereuse, doit être renouvelée de même qu'une partie de la clôture et des filets pare-ballons. En parallèle l'éclairage du stade sera équipé de leds.

Cet équipement ainsi rénové, permettra aux nombreuses équipes d'évoluer en toute sécurité lors des entraînements et des matchs officiels sur un terrain homologué conforme aux exigences de la Fédération Française de Football.

Après la mise en service du second terrain en 2020, cet investissement prévu en 2021 sera réalisé à l'été 2022.

#### Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>555 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>555 000</b>	
- Subventions	95 000	Montant notifié du Département
- FCTVA	90 000	16% du montant TTC
- Cession foncière	370 000	Une partie du stade Bel Air
<b>Besoin de financement</b>	<b>0</b>	

#### Echéancier prévisionnel :

Inscrits au budget 2021, les crédits 2021 feront l'objet de reports sur le budget 2022.

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses	555 000						555 000
Recettes	465 000		90 000				555 000
<b>Solde</b>	<b>-90 000</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>				<b>0</b>

### 2.2.1.3 La rénovation des équipements du secteur « Bourg »

Les équipements publics constituant le secteur Bourg sont anciens.

Les travaux de rénovations sont multiples et concernent la salle des fêtes (1964), l'école élémentaire (en service depuis 1978 et dernier bâtiment en fonctionnement disposant d'une chaudière fioul), l'école maternelle et la piscine.

L'opération projetée comprend 4 projets :

- une rénovation complète de l'école élémentaire et du restaurant scolaire incluant la rénovation énergétique du bâtiment,
- une rénovation de la salle des fêtes, incluant sa rénovation énergétique,
- une rénovation partielle de l'école maternelle,
- La création d'un réseau de chaleur avec une chaufferie au bois énergie, desservant l'école élémentaire et l'ensemble composé de la salle des fêtes et de la piscine.

Cet investissement s'inscrit dans la double ambition portée par la municipalité d'accompagner la transition énergétique et de poursuivre la rénovation des écoles de la commune engagées depuis plusieurs années.

L'enveloppe financière prévisionnelle en investissement de l'opération s'élève à 7 160 000 TTC.

Cette opération conséquente démarrée en 2021 se prolongera sur plusieurs années.

La maîtrise d'ouvrage du projet a été confié par mandat à la SPL OSER (SPL d'efficacité énergétique) dont la Ville est actionnaire depuis 2015.

Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>7 160 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>2 340 000</b>	
- Subventions	1 200 000	Estimation : 20% du montant HT
- FCTVA	1 140 000	16% du montant TTC
<b>Besoin de financement</b>	<b>4 820 000</b>	

Echéancier prévisionnel :

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses		230 000	920 000	2 620 000	2 585 000	805 000	7 160 000
Recettes (*)			195 000	595 000	870 000	555 000	2 215 000
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-230 000</b>	<b>-725 000</b>	<b>-2 025 000</b>	<b>-1 715 000</b>	<b>-250 000</b>	<b>-4 945 000</b>

(\*) 125 K€ sont prévu en 2027

### 2.2.1.4 Construction d'un nouveau local municipal

Les services techniques municipaux sont installés sur trois sites : avenue d'Echirolles (bâtiment, garage), ZA des Condamines (Espaces verts) et rue des Grands Champs (Propreté urbaine), ce dernier étant loué 40K€ / an.

Si les locaux des unités « garage et bâtiment » ont été rénovés et sont actuellement opérationnels, il n'en est pas de même pour les deux autres unités dont les locaux anciens sont inadaptés, vétustes et inefficace sur le plan énergétique.

Aussi et afin de doter ces professionnels d'un outil adapté à leurs besoins, un projet de requalification du site des Condamines a été décidé avec comme objectif de regrouper les deux unités.

Ce projet, engagé en 2021 par le rachat d'une parcelle de terrain rue Chopin à l'Etablissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL), se décomposera en deux opérations : la construction d'un parc à matériaux (en 2022) puis dès 2023 la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation d'un bâtiment existant. L'objectif est d'installer les unités début 2025.

#### Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>2 840 000</b>	340 K€ achat terrain + 2,5 M€ travaux
<b>Recettes attendues</b>	<b>755 000</b>	
- Subventions	0	
- FCTVA	455 000	16% du montant TTC des travaux
- Cession foncière	300 000	Une partie du stade Bel Air
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 085 000</b>	

#### Echéancier prévisionnel :

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses	340 000	300 000	1 200 000	1 000 000			2 840 000
Recettes*		300 000	105 000	190 000	160 000		755 000
<b>Solde</b>	<b>-340 000</b>	<b>0</b>	<b>-1 095 000</b>	<b>-810 000</b>	<b>160 000</b>	<b>0</b>	<b>-2 085 000</b>

\*auxquelles s'ajoutera à compter de 2025, l'économie du loyer annuel de 40K€

### 2.2.1.5 Rénovation de la salle polyvalente (DOJO)

La commune dispose d'une « salle polyvalente » dont l'utilisation est dédiée aux arts Martiaux (Dojo). Construit à la fin années 1970, ce bâtiment doit faire l'objet d'une rénovation énergétique couplée à une rénovation fonctionnelle incluant une extension (aménagement du Tatami et des vestiaires, création de locaux de rangement et d'entretien, amélioration de la ventilation).

Un équipement moderne et fonctionnel sera ainsi disponible.

Pour cette opération, Isère aménagement assurera la maîtrise d'ouvrage.

Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>705 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>230 000</b>	
- Subventions	117 500	Estimation : 20% du montant HT
- FCTVA	112 500	16% du montant TTC des travaux
<b>Besoin de financement</b>	<b>475 000</b>	

Echéancier prévisionnel :

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses		35 000	670 000				705 000
Recettes			125 000	105 000			230 000
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-35 000</b>	<b>-545 000</b>	<b>105 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-475 000</b>

### 2.1.1.6 Maintenance lourde et remise aux normes de la piscine

La piscine municipale construite en 1963 est un équipement significatif de la commune. Notre volonté est de conserver cet équipement historique et unique dans la région grenobloise.

L'entretien et rénovation de la piscine sont de véritables enjeux pour la commune

Si plusieurs études ont été réalisées pour les évolutions et le devenir de cet équipement, il convient de réaliser des travaux de maintenance pour permettre durablement un accès au public et faciliter le « savoir nager » pour les enfants de la commune.

Un diagnostic technique, visant à analyser et évaluer la conception, le fonctionnement, l'état des installations hydrauliques et de traitement d'eau de la piscine a été réalisé. Les précédents travaux majeurs sur cette installation datent de 1997-1998.

Ce diagnostic a mis en évidence la nécessité de reprendre et remettre en conformité l'hydraulique des bassins (débits de recyclage des eaux, implantation des bouches, reprise et de recalibrage des installations hydrauliques, gabarit des galeries techniques).

Pour garantir la continuité de cet équipement il est projeté à compter de 2022 des travaux dont le calendrier détaillé reste à ajuster plus finement après un complément d'étude en cours.

Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>3 250 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>1 060 000</b>	
- Subventions	540 000	Estimation : 20% du montant HT
- FCTVA	520 000	16% du montant TTC des travaux
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 190 000</b>	

Echéancier prévisionnel :

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses		100 000	1 700 000	500 000	500 000	450 000	3 250 000
Recettes (*)			315 000	355 000	165 000	155 000	990 000
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-100 000</b>	<b>-1 385 000</b>	<b>-145 000</b>	<b>-335 000</b>	<b>-295 000</b>	<b>-2 260 000</b>

(\*) 70 K€ sont prévu en 2027

### 2.1.1.7 Modernisation de l'éclairage public

L'éclairage public est une priorité d'action, au bénéfice de l'environnement mais également pour améliorer le quotidien des Eybinois.

Un projet de renouvellement de 100% du parc est engagé en 2021 (100 000€) et sera mené à son terme d'ici 2025 (720 000€ sur 4 ans).

La commune a approuvé le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui repose sur une charte d'engagement. Cette charte permet de décliner, à l'échelle de chaque territoire communal, une feuille de route de modernisation de l'éclairage public cohérente avec les objectifs métropolitains.

Alors que la charte adossée au SDAL prévoit un engagement sur le long terme (2035), la ville a ainsi fait le choix d'investir plutôt sur le court terme (2025).

En faisant porter son effort sur une période courte, cela aura pour conséquence de respecter à la fois ses engagements et de pouvoir réaliser d'importantes économies d'énergie (-78% estimées / consommation 2019).

#### Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>720 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>115 000</b>	
- Subventions*	0	
- FCTVA	115 000	16% du montant TTC des travaux
<b>Besoin de financement</b>	<b>605 000</b>	

\* Hors Certificat d'économie d'énergie

#### Echéancier prévisionnel :

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses		285 000	220 000	110 000	105 000		720 000
Recettes			45 000	35 000	20 000	15 000	115 000
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-285 000</b>	<b>-175 000</b>	<b>-75 000</b>	<b>-85 000</b>	<b>15 000</b>	<b>-605 000</b>

### 2.2.1.8 Aménagement des espaces publics du quartier Bel Air

La création de l'ensemble de logements en lieu et place de l'ancien stade Bel Air s'accompagnera d'une réhabilitation des espaces publics du cœur d'îlot entre le gymnase, l'école, le CLC, le stationnement public étant repositionné dans le cadre de l'opération en entrée de cette dernière.

L'objectif de ce projet est de créer un espace répondant aux enjeux de transitions douces entre les rues Piot et Victor Hugo, les accès à l'école et au gymnase et créer ainsi un véritable lieu de sociabilité et de rencontre.

Après une première phase de concertation fin 2018 et en 2019, nous pourrons dès cette année à partir de l'esquisse reprendre les échanges avec les différents acteurs du projet pour valider l'esquisse définitive, lancer la maîtrise d'œuvre et engager les premiers travaux qui se prolongeront sur 2023.

#### Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>400 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>400 000</b>	
- Subventions	0	
- FCTVA	70 000	16% du montant TTC des travaux
- Cession foncière	330 000	Une partie du stade Bel Air
<b>Besoin de financement</b>	<b>0</b>	

#### Echéancier prévisionnel :

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses		100 000	300 000				400 000
Recettes		100 000	250 000	50 000			400 000
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.2.1.9 Accueil d'une résidence autonomie

Accompagner le vieillissement de la population s'inscrit dans notre projet de mandat. Par l'action du Centre Communal d'Action Sociale, qui sera renforcée cette année, par celle du SYMAGE dans lequel nous avons réaffirmé notre engagement mais également par la mobilisation d'un foncier communal pour la création d'une résidence autonomie. Une résidence autonomie est un établissement médico-social dont la création est pilotée par le Département et la gestion assurée par un acteur de la gérontologie choisi après une procédure d'appel à projet du Département.

Deux hypothèses d'implantation sont à l'étude : terrain Piot et place de de Gève.

Si l'hypothèse du terrain Piot demeure prioritaire, elle nécessite une analyse approfondie du fait de la présence de risques liée au Verderet. Ceci nous a amené à étudier une seconde hypothèse Place de Gève. Pour cette seconde, il serait nécessaire de mobiliser un foncier communal, porté actuellement par l'EPFL et pour lequel la Ville devrait accompagner le projet par une décote foncière.

Aussi nous intégrons à cette prospective ce cout prévisionnel.

#### Plan de financement prévisionnel :

Libellé	Montant	Observation
<b>Budget prévisionnel (TTC)</b>	<b>700 000</b>	
<b>Recettes attendues</b>	<b>0</b>	
- Subventions	0	
- FCTVA	0	
- Cession foncière	0	
<b>Besoin de financement</b>	<b>700 000</b>	

#### Echéancier prévisionnel :

Section	CA 2021 prév	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Dépenses					700 000		700 000
Recettes							0
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-700 000</b>	<b>0</b>	<b>-700 000</b>



## 2.2.2 Les autres dépenses d'équipement

En parallèle à ces opérations importantes nous souhaitons affecter sur le mandat, à partir de l'exercice 2022, une enveloppe d'environ **2 millions d'euros par an** pour les dépenses dites structurelles :

- maintien et amélioration du patrimoine de la commune végétalisation de la ville et sécurisation des déplacements piétons /cycle;
- aménagement des espaces extérieurs ;
- renouvellement du matériel ;

Avec cette enveloppe nous serons en mesure d'entretenir convenablement les équipements et le patrimoine de la commune, tout en améliorant la qualité du service public en les adaptant et en les modernisant. Nous pourrions également réaliser les travaux nécessaires sur l'espace public pour garantir la sécurité, l'accessibilité et la préservation de l'environnement, poursuivre la dynamique de développement des espaces verts, de limitation de l'artificialisation des sols de végétalisation de la ville et sécurisation des déplacements piétons /cycle.

Les dépenses récurrentes liées aux remplacements du matériel nécessaire au travail des services seront également assurées tout en poursuivant le renouvellement du parc automobile en contribuant à la zone de faibles émissions (ZFE), et le développement des outils numériques.

Enfin, sur cette enveloppe l'accompagnement au développement de logements sociaux dans le diffus pourra être financé.

Echéancier prévisionnel :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
<b>Enveloppe dépenses structurelles</b>	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>10 000 000</b>

**A cela, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette**, dépense obligatoire et cadrée. Avec notre dette actuelle, l'échéancier de remboursement est le suivant :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
<b>Remboursement capital de la dette</b>	1 865 000	1 915 000	1 740 000	1 380 000	1 180 000	<b>8 080 000</b>

### 2.2.3 Le besoin de financement

En associant toutes les dépenses envisagées, nous arrivons à un besoin de financement d'environ **29 millions d'euros** sur la période 2022 / 2026.

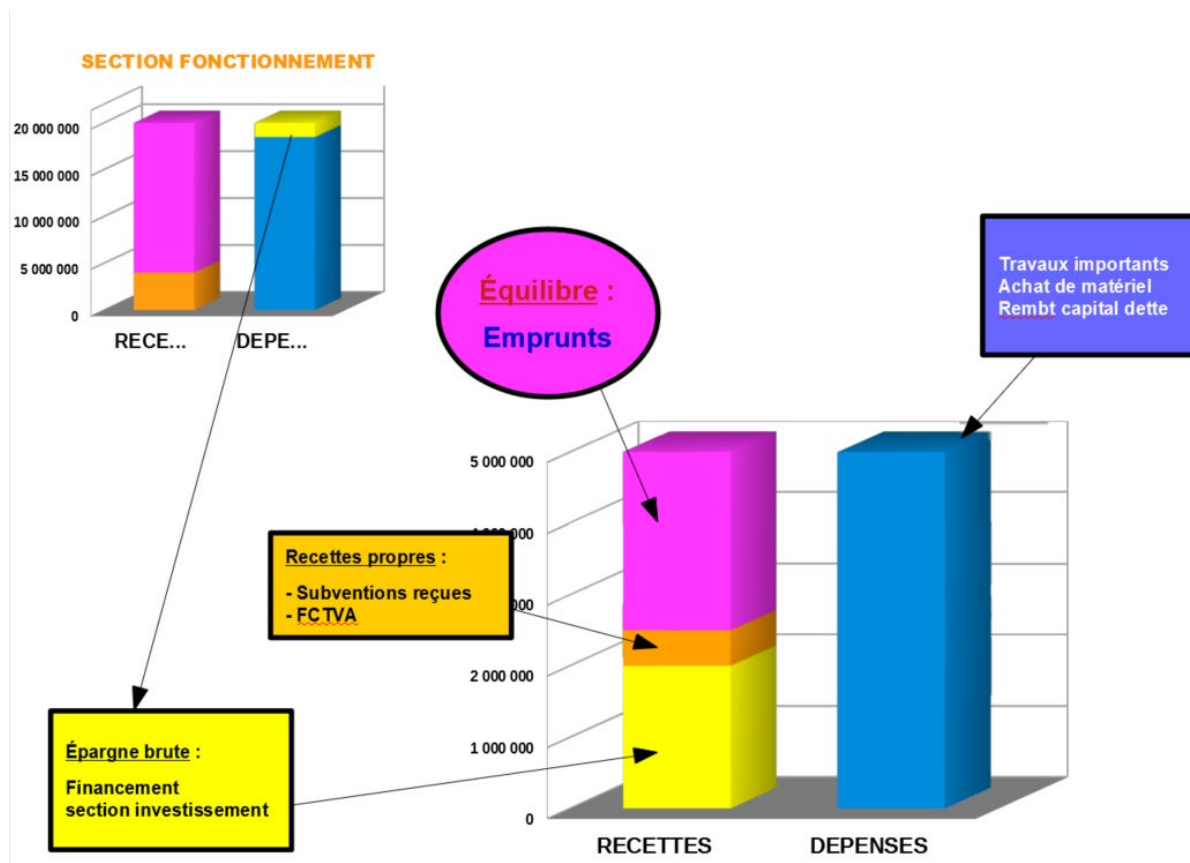
<b>Libellé</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>TOTAL</b>
Solde opérations pluriannuelles	1 540 000	3 330 000	2 900 000	2 675 000	530 000	<b>10 975 000</b>
Dépenses structurelles	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>10 000 000</b>
Remboursement capital de la dette	1 865 000	1 915 000	1 740 000	1 380 000	1 180 000	<b>8 080 000</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>5 405 000</b>	<b>7 245 000</b>	<b>6 640 000</b>	<b>6 055 000</b>	<b>3 710 000</b>	<b>29 055 000</b>

Les sources de financements de la section d'investissement sont l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

## 2.3 UN FINANCEMENT RESPONSABLE

Si la section de fonctionnement s'équilibre avec le produit des impôts locaux, la section d'investissement se finance avec :

- L'autofinancement (épargne brute + recettes propres) ;
- La souscription d'emprunt.



Pour avoir une situation financière saine il convient donc de mener une gestion prospective, rigoureuse et intelligente sur ces deux variables.

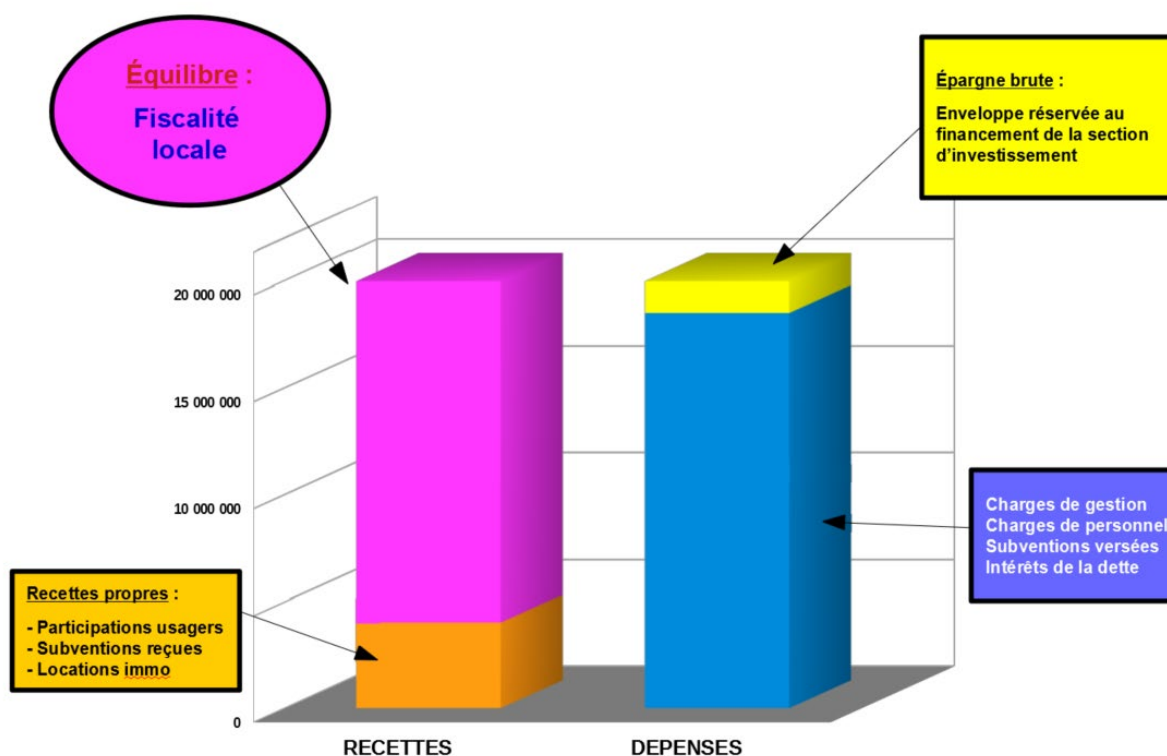
## 2.3.1 Un autofinancement solide

**2.3.1.1 L'épargne brute** (cf graphique ci-dessous) représente, potentiellement, les ressources dégagées de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement.

Elle témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.

**Equilibre section de fonctionnement :**

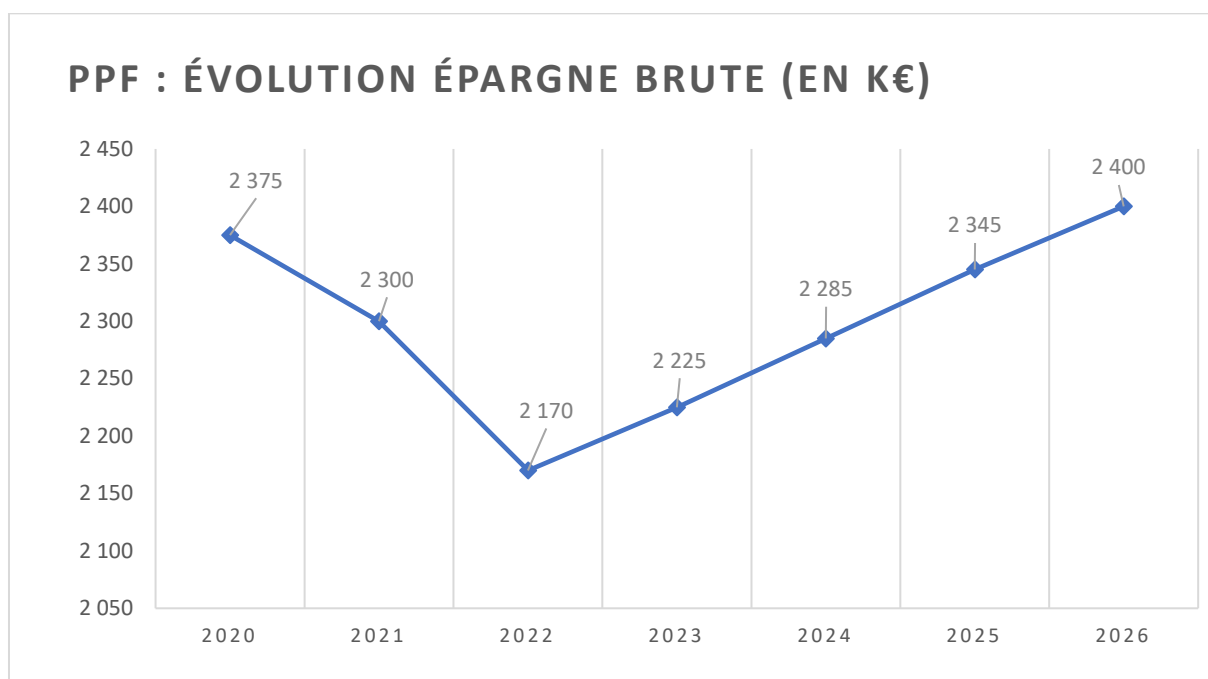


Nous avons dans le rapport d'orientation budgétaire 2021 développé une prospective pluriannuelle de fonctionnement détaillé. Ce document définit notre feuille de route. Il traduit une gestion budgétaire rigoureuse et responsable.

Cette prospective a été construite avec l'objectif de respecter nos grandes lignes de gestion qui sont la mise en place d'un programme d'investissement ambitieux tout en poursuivant le désendettement de la commune et sans augmenter les taux d'imposition.

Nous souhaitons aujourd'hui confirmer notre stratégie politique de gestion et donc ces objectifs. Poursuivre le désendettement est essentiel pour préserver l'avenir et les capacités futures d'investissement et comme sur le mandat précédent nous n'augmenterons pas les taux d'imposition.

Avec la prospective ainsi développée nous obtiendrons une évolution structurelle positive sur le mandat, de notre épargne brute.



Les conséquences de la crise, notamment la faible revalorisation des bases fiscales en 2021, les choix budgétaires en 2020 et la mise en place de dispositif RIFSEEP ont induit en 2021 et vont induire en 2022, comme prévu, une augmentation plus importante des dépenses que des recettes. L'épargne brute budgétaire sera donc en baisse en 2022.

Ensuite à partir de 2023 la prospective établie illustre un effet ciseaux positif sur le reste du mandat.

Nos objectifs d'évolution moyens sur la période 2023 / 2026 reste les suivants :

- Dépenses : **+ 0,5 %**
- Recettes : **+ 0.8 %**

Cela nous permettra d'augmenter sur cette période structurellement notre épargne brute d'environ 2.5 % / an pour arriver à **2,4 millions d'euros à la fin du mandat** en ayant amorti les conséquences de la crise et bonifié la rémunération des agents.

En respectant cette prospective nous arriverons à dégager une épargne brute budgétaire importante, de l'ordre de **11,425 millions d'euros** sur la période 2022 / 2026.

#### **2.3.1.2 Les recettes propres à la section d'investissement constituent la seconde source de l'autofinancement.**

Sur le mandat nous en prévoyons à hauteur de **1,6 millions d'euros** chaque année.

Ces recettes sont liées au fonds de compensation de la TVA pour les dépenses structurelles, aux excédents comptables correspondant à la différence entre les montants budgétés et réalisés (constatés au compte administratif) et à diverses subventions et participations reçues.

En prenant en compte ces données nous arrivons à une capacité d'autofinancement de presque **19.5 millions d'euros** sur la période 2022 /2026.

<b>Libellé</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>TOTAL</b>
Epargne brute budgétaire	2 170 000	2 225 000	2 285 000	2 345 000	2 400 000	<b>11 425 000</b>
Recettes propres	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	<b>8 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 770 000</b>	<b>3 825 000</b>	<b>3 885 000</b>	<b>3 945 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>19 425 000</b>

A ces ressources l'optimisation de la gestion du foncier communal peut offrir un potentiel de ressources.

### **2.3.1.3 Une gestion optimisée de notre patrimoine foncier**

La commune dispose d'un patrimoine foncier nécessaire à l'exercice de ses missions de service public mais également de réserves foncières pour accompagner le développement de son territoire. Sa gestion est assurée en régie ou avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

Le portefeuille géré par l'EPFL (environ 3,9M€) est constitué de tènements dont le portage est assuré sur le temps long. Toutefois, comme nous l'avons indiqué pour le projet de résidence autonomie la commune peut faire le choix de mobiliser certaines parcelles pour des projets en avance de phase.

Concernant les biens gérés en « régie », différentes cessions ont été acté par le Conseil municipal depuis 2019, ces cessions permettront de financer des projets sur ce nouveau mandat.

- Cession du stade Bel Air (1 M€) : affectée au financement de l'aménagement des espaces publics du quartier Bel Air, à la rénovation du stade Roger Journet et à la construction d'un nouveau local municipal ;
- Cession terrains secteur du Val (2,6 M€) : affectée au financement de la reconstruction de l'école élémentaire du Val.

Lors du Conseil Municipal du 20 mai 2021 nous avons accepté, par délibération, la proposition de la société Pluralis de racheter à la commune deux logements situés 10 rue Etienne de la Boétie et des baux à construction emportant des terrains d'assiette de l'ex ZAC des Ruires.

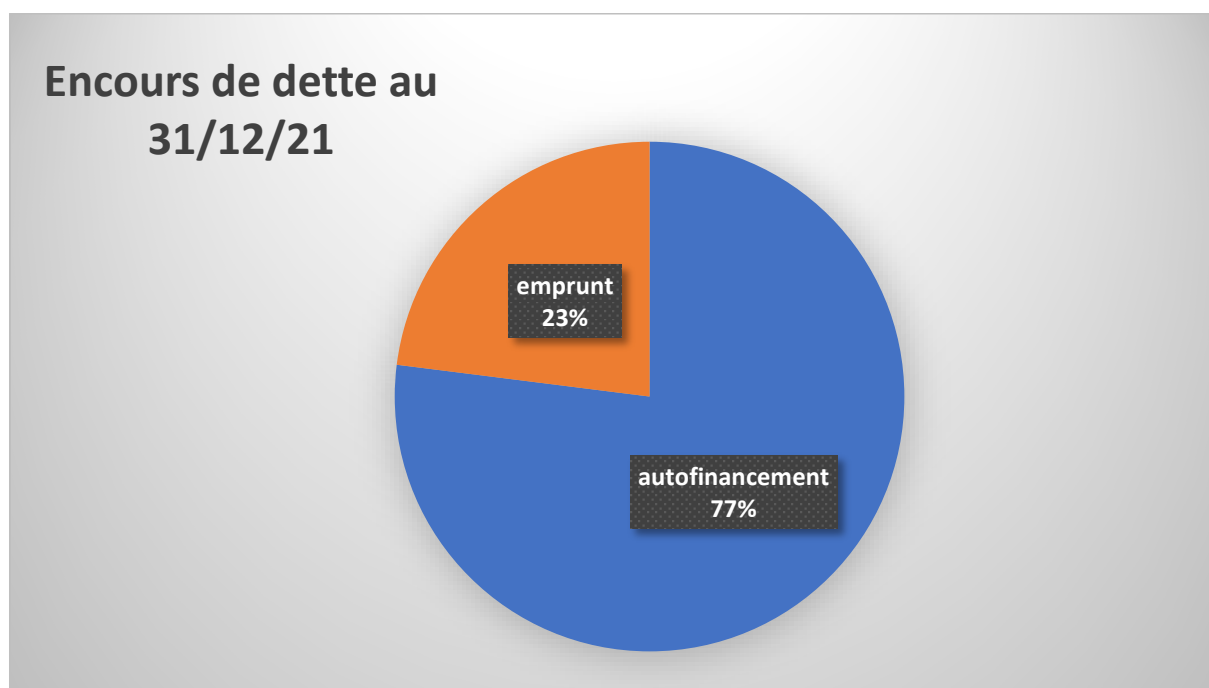
Le montant de cette cession s'élève à **2 945 000 €**.

Du fait d'un recours contentieux sur la délibération cette cession n'a pas pu se concrétiser sur l'exercice 2021.

Cependant, considérant la solidité juridique de cette délibération, corroborée par le conseil juridique de la Ville, l'analyse de la jurisprudence, et fort de la promesse de vente en cours de signature avec Pluralis, nous maintenons cette cession dans notre prospective en décalant sa réalisation sur l'exercice 2025.

Cette cession s'inscrit dans notre objectif de préserver les grands équilibres financiers de la commune en optimisant notre patrimoine. Ainsi, avec son produit nous pourrions continuer à désendetter la commune tout en réalisant des travaux indispensables pour garantir le niveau et la qualité de service nécessaire aux besoins des eybinois.

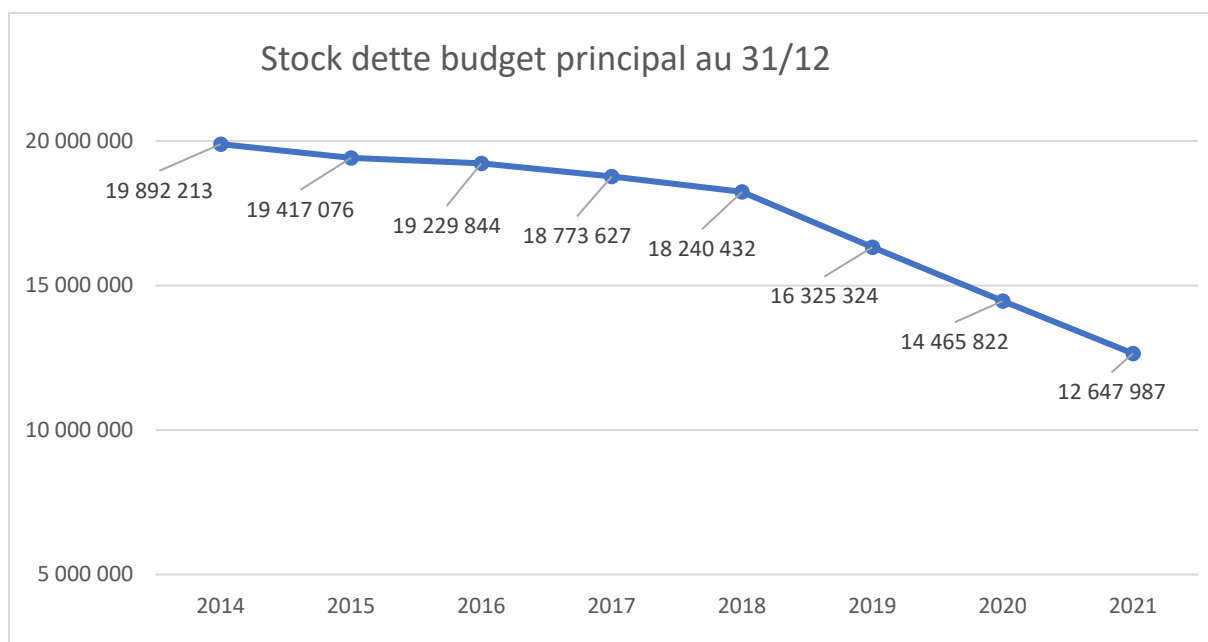
Avec le produit de cette cession nous serons donc en mesure d'autofinancer plus de **77 %** de nos dépenses envisagées.



Le financement par l'emprunt se limiterait donc à 23% du besoin, soit en montant environ **6.7 millions d'euros**.

### **2.3.2 Un recours à l'emprunt limité**

Le stock de dette de la commune s'élevait à **14 465 822 € au 31/12/2020**. Comme nous n'allons pas recourir à l'emprunt sur l'exercice 2021, le désendettement accéléré de la commune est donc poursuivi et au 31 décembre 2021 le stock de dette va s'établir à **12 647 987 €**.



La dette de la commune est composée en totalité de produits non structuré, aucun emprunt n'est qualifié « à risque », elle est donc sécurisée sur le long terme.

La répartition du risque au 31 décembre 2021 sera la suivante :

- 77,04 % à taux fixe ;
- 22,96 % à taux variable.

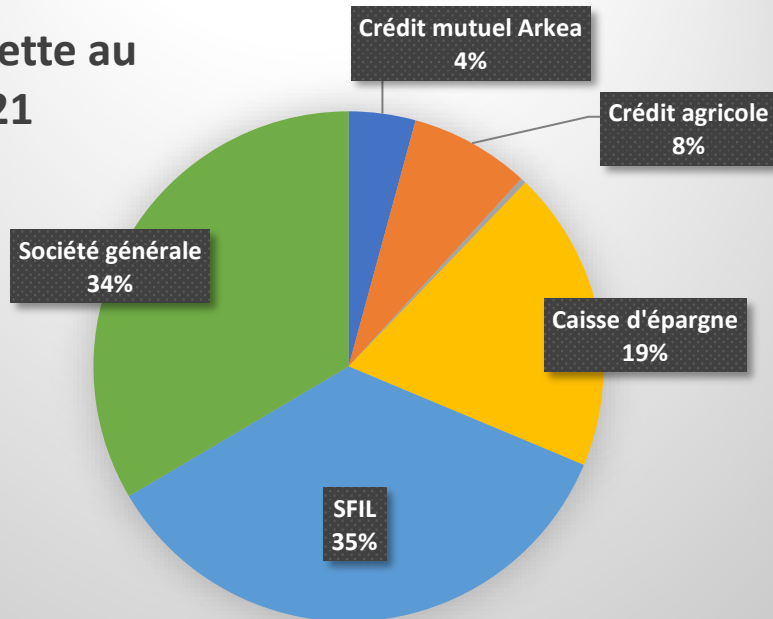
Une bonne gestion indique une répartition 75 % taux fixe et 25 % taux variable. Avec le travail effectué en 2019 nous avons atteint et même dépassé ce rapport. Nous souhaitons consolider cette donnée, les prochains emprunts seront donc souscrits en suivant cet objectif.

L'encours de la dette de la collectivité est composé de **21 emprunts** auprès de **6 établissements prêteurs** :

- |                      |             |              |
|----------------------|-------------|--------------|
| • SFIL :             | 4 451 711 € | (8 emprunts) |
| • SOCIETE GENERALE : | 4 235 830 € | (5 emprunts) |
| • CAISSE D'EPARGNE : | 2 417 240 € | (2 emprunts) |
| • CREDIT AGRICOLE :  | 961 990 €   | (4 emprunts) |
| • ARKEA :            | 536 216 €   | (1 emprunt)  |
| • CAF DE L'ISERE :   | 45.000 €    | (1 emprunt)  |



## Encours de dette au 31/12/21



Nous envisageons sur le mandat de garder un nombre d'établissements prêteurs équivalent. Le but étant de faire jouer la concurrence au maximum et de ne pas centraliser le passif de la commune. Nous souhaitons également étudier la faisabilité de financer des projets par des prêts issus de sources de financements éthiques.

Pour lisser les remboursements de capital dans la durée et garder une capacité d'investissement constante à moyen terme, nous envisageons d'emprunter sur 15 ans.

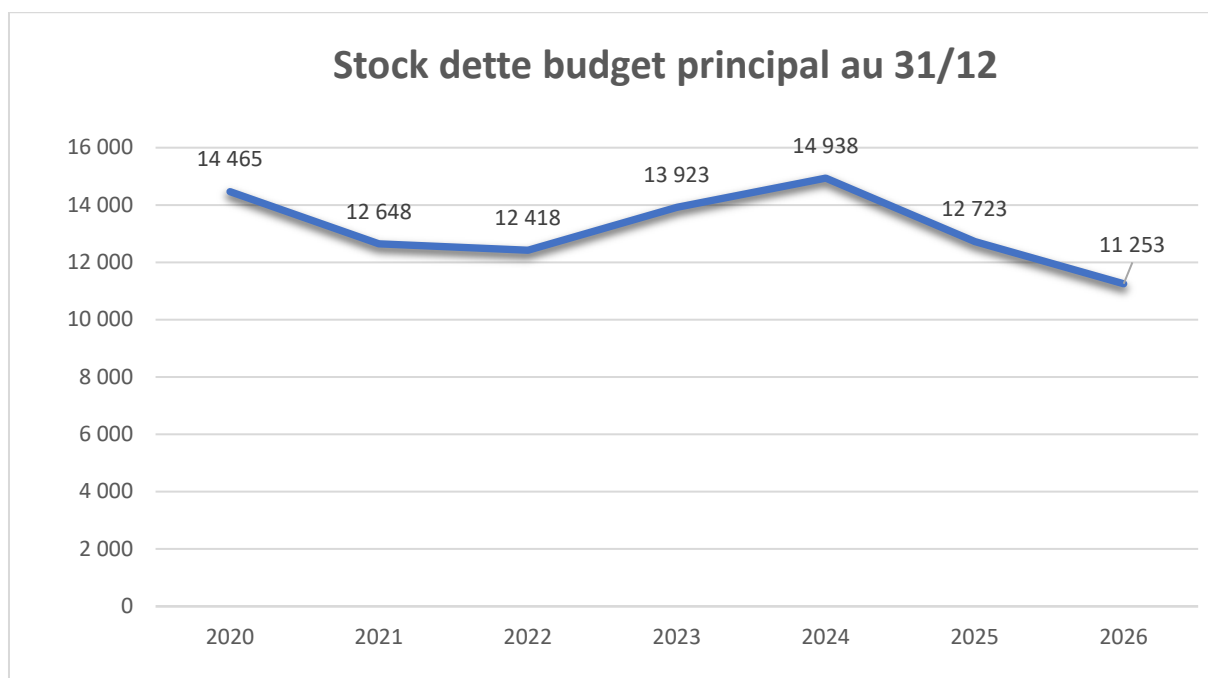
Selon les projections établies, pour financer notre plan pluriannuel d'investissement nous aurons besoin d'emprunter environ **6,7 millions d'euros sur la période 2022 / 2026**.

Le détail par année est le suivant :

Libellé	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Besoin de financement	5 405 000	7 245 000	6 640 000	6 055 000	3 710 000	<b>29 055 000</b>
Autofinancement	3 770 000	3 825 000	3 885 000	6 890 000	4 000 000	<b>22 370 000</b>
<b>Solde = emprunt</b>	<b>1 635 000</b>	<b>3 420 000</b>	<b>2 755 000</b>	<b>-835 000</b>	<b>-290 000</b>	<b>6 685 000</b>

En suivant cette trajectoire notre stock de dette diminuerait d'environ **1,4 millions d'euros** sur la période.

Libellé	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Besoin emprunt à périmètre constant (A)	1 635 000	3 420 000	2 755 000	-835 000	-290 000	<b>6 685 000</b>
Remboursement capital à périmètre constant (B)	1 865 000	1 915 000	1 740 000	1 380 000	1 180 000	<b>8 080 000</b>
<b>Flux de dette (A-B)</b>	<b>-230 000</b>	<b>1 505 000</b>	<b>1 015 000</b>	<b>-2 215 000</b>	<b>-1 470 000</b>	<b>-1 395 000</b>



Dans le rapport d'orientations budgétaires 2021 nous avons affiché un objectif de stock de dette à **10 millions d'euros** à la fin du mandat.

Selon les projections réalisées, en réalisant la totalité des investissements projetés nous arriverons donc à un stock de dette d'environ **11,2 millions d'euros** au compte administratif 2026.

Si nous n'arrivons pas exactement à l'objectif fixé précédemment nous projetons cependant **une baisse de plus 22%** du stock de dette de la commune sur le mandat.

De plus toutes les projections sont réalisées en prenant des hypothèses hautes en dépenses, exécution de la totalité des dépenses envisagées, et basse en recettes, subventions à hauteur de 20% du montant hors taxes (HT) des opérations subventionnables. Nous allons donc optimiser au maximum la

recherche de subventions via tous les financeurs possibles pour se rapprocher au maximum de l'objectif fixé précédemment.

En suivant cette feuille de route nous arriverons donc à financer des investissements importants tout en désendettant la commune, et cela sans augmenter les taux d'imposition sur le mandat.

## CONCLUSION

Eybens est une ville qui rayonne par son dynamisme. La richesse des animations, des services proposés aux habitants et la qualité de son tissu associatif sont une chance pour notre ville et pour notre Métropole. Cela ne doit cependant pas nous figer dans le temps court où les projets se succèdent les uns après les autres. Il est au contraire nécessaire que l'exercice communal se conçoive sur le temps long. Car penser le temps long, c'est croire que les idées d'aujourd'hui peuvent changer la ville de demain.

C'est le sens de notre plan pluriannuel d'investissement, qui améliorera la qualité de vie des habitants pour garder notre ville agréable, solidaire et plus durable. Car pour répondre aux importantes mutations que notre monde connaîtra, il faut investir maintenant pour garantir la qualité de vie des Eybinois de demain.

Si Eybens est une ville où il fait bon vivre, c'est grâce à l'engagement de tous les élus et des agents qui se sont succédé et dont nous saluons ici le travail. Notre premier devoir est donc de préserver ou de parfaire les très nombreux équipements dont jouit notre ville. C'est pourquoi notre mandat sera marqué par d'importantes rénovations d'infrastructures afin d'améliorer le confort des usagers. Effectivement, certains de nos bâtiments doivent être rénovés, car ils ne sont plus adaptés aux services proposés ou sont inconfortables pour les habitants ou pour les agents qui y travaillent. C'est notamment le cas du local des agents des espaces verts.

Cet inconfort peut par exemple venir de la mauvaise isolation thermique qui peut être difficile à vivre durant les hivers rigoureux et les étés caniculaires. Les événements climatiques extrêmes, malheureusement de plus en plus fréquents et intenses, nous obligent dès à présent à investir cette question pour améliorer dès aujourd'hui la qualité d'usage de ces bâtiments. L'autre avantage est évidemment que cette rénovation thermique règle le problème à la source en baissant les émissions de gaz à effet de serre, réduisant du même coup les factures énergétiques de la commune. C'est ici un exemple d'investissement résilient, que nous déploierons sur le projet du Centre Bourg dans les deux écoles et dans la salle des fêtes ou dans la rénovation du dojo.

Des budgets écologiques et solidaires, ce sont des budgets qui garantissent aux habitants des espaces publics de qualité qui font d'Eybens une ville où il fait bon vivre. C'est pourquoi nous aurons à cœur de construire avec les habitants des espaces pour tous, répondant à leurs volontés actuelles tout en anticipant les nouveaux usages, par exemple le développement des modes de transports doux. C'est pour cela que les citoyens seront impliqués dans les grands projets de notre ville notamment en matière d'aménagement. Ce sont enfin des budgets qui ne se déroberont pas face aux obligations de remises aux normes de ses équipements tels que la piscine municipale, pour en assurer la sécurité et une meilleure accessibilité.

Nous devons aussi accompagner les habitants dans les moments difficiles. C'est pourquoi la ville d'Eybens aura aussi à cœur de s'attacher à la question médico-sociale notamment dans nos projets portés avec nos partenaires pour créer une résidence autonomie et une maison de santé.

Cette ambition est aujourd'hui aussi rendue possible grâce à notre gestion budgétaire qui a permis de faire face aux baisses de dotations de l'État, et ce, sans tomber dans les travers de l'austérité. Cette approche nous permet de poursuivre nos investissements au service des Eybinois.

Comme l'ont fait ceux qui nous ont précédés, nous adoptons une vision budgétaire de long terme qui permettra aux élus de demain d'investir dans de futurs projets qui pourraient être la rénovation du gymnase Fernand Faivre, de la crèche « P'tit chose » ou l'agrandissement du complexe sportif Roger Journet.